

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 755

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 2

Après le mot :

« visant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 18 :

« à préserver la santé publique, la sécurité des personnes et des biens ou l'environnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.